



MAIRIE
DE
MURATO

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MURATO

SEANCE DU 08 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 08 novembre à 18h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude FLORI, le Maire.

**DELIBERATION
DL-2024-53**

PRESENTS : M. ANTONI Francis, M. CLEMENTI Albert, M. FESSLER Charles, M. FLORI Claude, M. GIANSILY Yves, M. LUCCHETTI Sébastien, M. MURATI Joseph-Antoine, M. MURATI Lucas.

Date de la convocation : **31/10/2024**

ABSENTS : M. COPPI Jacques, M. IANNELLI François, M. LAFFOND Alain, M. LECCIA Lucien.

Nb Conseillers afférents au CM : **15**
Nb Conseillers en exercice : **14**
Nb Conseillers présents : **8**
Nb Conseillers représentés : **2**
Quorum : **8**

REPRESENTES : Mme FLORI Céline représentée par M. FLORI Claude, M. MAZZONI Pierre-Ange par M. ANTONI Francis.

Le quorum étant atteint, M. LUCCHETTI Sébastien a été nommé secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT).

Recherche de financement - Installation d'un système de climatisation des logements communaux de l'ancienne gendarmerie

Monsieur le Maire expose au Conseil

Actuellement, les logements communaux de l'ancienne gendarmerie (Id U Castagnu), sont équipés de radiateurs vétustes qui consomment énormément d'énergie, engendrant des coûts élevés pour les locataires.

Dans ce contexte, il est proposé au Conseil d'installer un système de climatisation réversible, dans chaque logement, afin de remplacer le chauffage actuel, désormais obsolète, par une solution plus performante et économique. Ce type de dispositif, reconnu pour sa faible consommation d'énergie, assurera un confort thermique optimal tout au long de l'année.

COÛT DE L'OPERATION

Selon devis **12 970,92 € HT**

PLAN DE FINANCEMENT

Financiers	Taux	Montant
Collectivité de Corse <i>Aides en faveur du logement et habitat</i>	80,00 %	10 376,00 €
Autofinancement	20,00 %	2 594,92 €
TOTAL		12 970,92 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001721-20241108-DL-2024-53-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/11/2024
Publication : 12/11/2024

LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de Monsieur le Maire
Et après en avoir délibéré

Pour : 10 Contre : Abstentions :

Le Maire
M. Claude FLORI



- **APPROUVE** l'opération et le plan de financement ci-dessus exposés.
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.
- **PRECISE** que les logements communaux concernés par cette opération sont et seront loués à titre de résidence principale pour une durée d'au moins 9 ans.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.
Au registre sont les signatures

POUR COPIE CONFORME
LE MAIRE
Claude FLORI